



La Fédération Luxembourgeoise de Voile

INSTRUCTIONS DE COURSE FLV 2021 – 2024

(Version pour le Lac de la Haute-Sûre)

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de cet AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régata est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2021 – 2024* ;
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. Modifications aux Instructions de Course

- 2.1 Toute modification aux Instructions de Course sera affichées au plus tard 2 (deux) heures avant le signal d'avertissement de la course pour laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00, la veille du jour où il prendra effet.

3. Communication avec les concurrents

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé à la fenêtre du clubhouse et/ ou au tableau officiel situé dans le clubhouse du YCL.
- 3.2 Le *Race Office* est situé dans le clubhouse du YCL
- 3.3 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. Code de conduite

- 4.1 Tous les participant à cet événement devront suivre les consignes gouvernementales pour le COVID.
- 4.2. [DP][NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.3 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement mis à disposition par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. Signaux faits à terre

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés depuis la Tour du YCL située en bord du Lac.

6. Programme des courses

- 6.1 Confirmation d'inscription :
Les inscriptions ainsi que les confirmations seront reçues le samedi 03 juillet

entre 10h00 et 13h00, au secrétariat de course, situé dans le clubhouse du YCL.

- 6.2 Jour(s) de course : le samedi 03 et le dimanche 04 juillet 2021.
- 6.3 Nombre de courses : un maximum de course.
- 6.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h00 le samedi 03 juillet.
- 6.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.
- 6.6 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. Pavillons de classe

Le pavillon de classe sera le pavillon "PONANT".

8. Zones de course

L'emplacement des zones de course est défini dans l'Annexe "Parcours", et situé sur le Lac de la Sûre.

9. Les parcours

- 9.1 Les parcours à effectuer sont décrits en annexe « Parcours ».
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.
- 9.3 Les signaux définissant le parcours à effectuer sont disponible au secrétariat de course.

10. Marques

- 10.1 Les marques seront définies dans l'Avis l'Annexe 1
- 10.2 Un bateau officiel arborant le pavillon M est une marque du parcours.

11. Zones qui sont des obstacles

12. Le départ

- 12.1 Les départs seront faits en applications de la RCV 26 avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.
- 12.2 La ligne de départ sera définie dans l'Annexe 1.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'arrivée

La ligne de départ sera définie dans l'Annexe 1.

17. Temps cibles et temps limites

16.1 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

18. Demandes d'instruction

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au secrétariat régates.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les installation du YCL. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

19. Classement

18.1 Un classement général en temps réel, sera établi toutes classes confondues. Le système de Points à Minima s'applique suivant l'annexe A4 des RCV.

18.2 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

- 18.3
- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

20. Règles de sécurité

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course **doit** le signaler au comité de course aussitôt que possible.

21. Remplacement de concurrent ou d'équipement

21.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

21.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. Bateaux officiels

Non applicable.

22. Accompagnateurs

Les bateaux accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le Lac.

23. Évacuation des déchets

L'évacuation des déchets dans la nature est interdite. Ceux-ci évacués aux endroits prévus à cet effet à terre ou à bord d'un bateau officiel.

24. Prix

Les prix seront distribués comme suit :

- Un prix sera attribué à chaque concurrent.
- Le premier équipage Luxembourgeois sera déclaré Champion de Luxembourg pour l'année 2021.

25. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Décision de courir : l'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

26. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile pour l'épreuve. Le montant de la couverture est de 500.000€.

Officiels désignés

Comité de course	Président	Lemaître Martin
		Coucke Pierre
Jury	Président	Lachapelle Philippe
Comité technique	Président	Emonts Roger
Autorité organisatrice	Welter Claude	



Annexe 1 des Instructions de Course du Championnat de Luxembourg.

Parcours :



D/A : Départ / Arrivé

t : laisser la bouée sur tribord

b : laisser la bouée sur babord

Parcour 1 : D - 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - A

Parcour 2 : D - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 - A

Parcour 3 : D - 1t - 5t - A

Parcour 4 : D - 5t - 1t - A

Parcour 5 : D - 1 - 2 - 3 - 4b - A

Parcour 6 : D - 5 - 4 - 3 - 2t - A

Parcour 7 : voir affichage

Marques de parcours :

La ligne de **DEPART** est définie entre la Tour du YCL et une bouée allongée (spaghetti) de couleur **ORANGE**

La ligne d'**ARRIVEE** est définie par la Tour du YCL et une bouée allongée de couleur **ORANGE**.

Les **MARQUES 1** et **5** sont des bouées cylindriques de couleur **ROUGE**.

Les marques **2, 3** et **4** sont des bouées cylindriques de couleur **JAUNE**.

+ + + + + + + +

Parcours à effectuer :

Le parcours à effectuer sera indiqué par des chiffres affichés à la Tour du YCL, avant le départ, et de la façon suivante :

Depuis l'eau → **Parcours** et **Nombre de tours**.

Exemple : 4 x 1 signifie : Parcours n° 4 et UN seul tour.

Bonne régates.